



I. RISQUES

Prévention et gestion des pratiques addictives au travail

Détecter les pratiques addictives et se prémunir contre les risques qu'elles représentent afin d'agir en prévention.

OBJECTIFS :

- 1 Appréhender les enjeux, aborder les difficultés rencontrées et apporter des solutions concrètes à la thématique des pratiques addictives en entreprise,
- 2 Mettre en œuvre une démarche active de prévention,
- 3 Déployer une procédure d'urgence opérationnelle.

PUBLIC :

Fonction ressources humaines et prévention sécurité, dirigeants d'entreprise.

 **Durée : 1 jour (7 heures)**

 **Tarif : Consulter notre calendrier**

PRÉREQUIS :

Connaissances de base en droit du travail et prévention des risques professionnels

PROGRAMME :

Introduction et définitions :

- Addictions et pratiques addictives,
- Dépendance,
- Substances psychoactives licites et illicites.

La gestion des pratiques addictives en milieu de travail (focus sur l'alcool, les stupéfiants, le tabagisme) :

- Textes de référence et apports de la jurisprudence,
- État d'ivresse, postes de sécurité, flagrant délit,
- Pratiques des contrôles : valeurs réglementaires, moyens de contrôle, modalités de contestation,
- Sanctions,
- Exemples de clauses de règlement intérieur.

Prévention des pratiques addictives en milieu de travail :

- Proposition d'une démarche active de prévention.

Procédure d'urgence :

- Gestion d'un salarié sous l'emprise d'une substance psychoactive.

Méthode et moyens pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et exercices avec échanges de pratiques, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

 formation@sseti.fr •  03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR